

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE
DE PLAINE COMMUNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 MARS 2023

DELIBERATION N°2023-03-01

Objet : Lancement de programme – Acquisition en VEFA de 44 logements en Logement Locatif Intermédiaire, lot M1' – Projet d'Inventons la Métropole du Grand Paris « LES LUMIERES DE PLEYEL » A SAINT-DENIS

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 9h07 précises,

Le Bureau de l'OFFICE PUBLIC D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de

M. Adrien DELACROIX, président du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire,

Étaient présents :

Oriane FILHOL, Hervé BORIE, Corinne CADAYS-DELHOME, Mamoudou DIARRA

Étaient absents :

Laurent RUSSIER
Christian PERNOT

Participait à la séance :

Olivier ROUGIER, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Tangi LE ROUX, Directeur du Département Ressources
Philippe CRETAZ, Directeur du Département Patrimoine
Mourad ALLALI, Directeur technique

Secrétaire de Séance :

Roberto ROMERO, Secrétaire Général

Le Bureau,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L261 & suivants, et R 261 & suivants,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R 331-1,

VU le décret du 8 février 2000 modifiant l'article R 331-1 du CCH,

VU le décret de création de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, par décret n° 2005-161, du 22 février 2005,

VU la délibération n°2015-05-02, relatif à l'adoption du règlement intérieur portant statut de l'Office Public Plaine Commune Habitat,

VU la délibération n°SGCA-2022-01-01 du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, portant nomination de Monsieur Olivier ROUGIER en qualité de directeur général de l'OPH Plaine Commune Habitat ;

VU la délibération n°SGCA-2022-01-01 du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, portant nomination de Jean-François LEONTE pour assurer les pouvoirs du directeur général de l'OPH Communautaire de Plaine Commune en cas d'absence ou d'empêchement ;

VU le Plan Local de l'Habitat 2022-2027 de Plaine Commune ;

CONSIDERANT les enjeux et les ambitions du projet Lumières de Pleyel autour du franchissement et de la nouvelle gare de Saint Denis Pleyel ;

CONSIDERANT l'opportunité de lancer la première opération en Logement Locatif Intermédiaire ;

CONSIDERANT le montage financier qui permet d'équilibrer cette opération,

		Lgts conservés	Lgts vendus 1 12 ans	Lgts vendus 2 20 ans
		0 lgts	22 lgts	22 lgts
Prix de revient	14 458 k€	0 k€	7 229 k€	7 229 k€
Subvention région	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Emprunt Action Logement	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autre emprunt 1	7 229 k€	0 k€	7 229 k€	0 k€
Autre emprunt 2	7 229 k€	0 k€	0 k€	7 229 k€
Autre emprunt 3	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Emprunt CDC travaux	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Emprunt CDC Foncier	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Subvention théorique	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Approuve le lancement de programme de cette opération de 44 logements et 37 places de stationnements ;

ARTICLE 2 : Approuve le plan de financement prévisionnel ;

ARTICLE 3 : Valide la vente en 2 temps (12 ans et 20 ans) ;

ARTICLE 4 : Autorise le Directeur Général à signer tous les documents relatifs à la bonne réalisation de l'opération et en particulier le contrat de réservation avec SOGELYM, les demandes de financements...

Transmis en Sous-Préfecture le : **30 MARS 2023**

Publié le : **31 MARS 2023**

Acte rendu exécutoire le : **31 MARS 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT,

Adrien DELACROIX



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE
DE PLAINE COMMUNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 MARS 2023

DELIBERATION N°SGB2023-01-02

Objet : Lancement de programme en Maîtrise d'Ouvrage Directe d'une opération de 16 logements, et 8 places de stationnements au 21 quai de la Marine à L'Île-Saint-Denis

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 9h07 précises,

Le Bureau de l'OFFICE PUBLIC D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de

M. Adrien DELACROIX, président du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire,

Etaient présents :

Oriane FILHOL, Hervé BORIE, Corinne CADAYS-DELHOME, Mamoudou DIARRA

Etaient absents :

Laurent RUSSIER
Christian PERNOT

Participait à la séance :

Olivier ROUGIER, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Tangi LE ROUX, Directeur du Département Ressources
Philippe CRETAZ, Directeur du Département Patrimoine
Mourad ALLALI, Directeur technique

Secrétaire de Séance :

Roberto ROMERO, Secrétaire Général

Le Bureau,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L261 & suivants, et R 261 & suivants,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R 331-1,

VU le décret du 8 février 2000 modifiant l'article R 331-1 du CCH,

Vu le décret de création de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, par décret n° 2005-161, du 22 février 2005,

VU la délibération n°2015-05-02, relatif à l'adoption du règlement intérieur portant statut de l'Office Public Plaine Commune Habitat,

Vu la délibération n°SGCA-2022-01-01 du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, portant nomination de Monsieur Olivier ROUGIER en qualité de directeur général de l'OPH Plaine Commune Habitat ;

Vu la délibération n°SGCA-2022-01-01 du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, portant nomination de Jean-François LEONTE pour assurer les pouvoirs du directeur général de l'OPH Communautaire de Plaine Commune en cas d'absence ou d'empêchement ;

VU la délibération n°SGB2021-08-03 du Bureau du 14 septembre 2021 approuvant la convention cadre de Plaine Commune ;

CONSIDERANT l'engagement de Plaine Commune Habitat à contribuer à la reconstitution de l'offre au titre de CTRU de Plaine Commune,

CONSIDERANT la possibilité de financer cette opération située hors QPV en PLUS/PLAI ;

CONSIDERANT le montage financier qui permet d'équilibrer cette opération,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Approuve le lancement de programme de cette opération de 16 logements, et 8 places de stationnements ;

ARTICLE 2 : Approuve le plan de financement prévisionnel ;

Foncier :	1 343 043 €	35,5%
Travaux :	1 925 705 €	50,9%
Honoraires et divers :	513 840 €	13,6%
Total dépenses de l'opération :	3 782 588 €	100,0%

ANRU :	174 000 €	4,6%
Région :	32 000 €	0,8%
Agglomération :	160 000 €	4,2%
Autres subventions :	410 900 €	10,9%
Total subventions opération :	776 900 €	20,5%

CDC :	1 315 039 €	34,8%
Action Logement :	670 000 €	17,7%
Total prêts opération :	1 985 039 €	52,5%

Total fonds propres opération :	1 020 650 €	27,0%
--	--------------------	--------------

ARTICLE 3 : Autorise le lancement du concours de MOE sur la base de ce programme ;

ARTICLE 4 : Autorise le Directeur Général à signer tous les documents relatifs à la bonne réalisation de l'opération et en particulier la promesse de vente avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, le permis de construire, les demandes de financements.

Transmis en Sous-Préfecture le : 30 MARS 2023

Publié le : 31 MARS 2023

Acte rendu exécutoire le : 31 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT,

Adrien DELACROIX



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE
DE PLAINE COMMUNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 MARS 2023

DELIBERATION N°SGB2023-03-03

Objet : Bilan de clôture de l'opération ILOT DU MARCHE – Acquisition en VEFA de 43 logements sis 12 avenue Lénine/40 avenue Paul vaillant Couturier à La Courneuve

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 9h07 précises,

Le Bureau de l'OFFICE PUBLIC D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de

M. Adrien DELACROIX, président du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire,

Etaient présents :

Oriane FILHOL, Hervé BORIE, Corinne CADAYS-DELHOME, Mamoudou DIARRA

Etaient absents :

Laurent RUSSIER
Christian PERNOT

Participait à la séance :

Olivier ROUGIER, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Tangi LE ROUX, Directeur du Département Ressources
Philippe CRETAZ, Directeur du Département Patrimoine
Mourad ALLALI, Directeur technique

Secrétaire de Séance :

Roberto ROMERO, Secrétaire Général

Le Bureau,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L261 & suivants, et R 261 & suivants,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R 331-1,

VU le décret du 8 février 2000 modifiant l'article R 331-1 du CCH,

Vu le décret de création de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, par décret n° 2005-161, du 22 février 2005,

VU la délibération n°2015-05-02, relatif à l'adoption du règlement intérieur portant statut de l'Office Public Plaine Commune Habitat,

VU la délibération n°SGCA-2022-01-01 du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, portant nomination de Monsieur Olivier ROUGIER en qualité de directeur général de l'OPH Plaine Commune Habitat ;

VU la délibération n°SGCA-2022-01-01 du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, portant nomination de Jean-François LEONTE pour assurer les pouvoirs du directeur général de l'OPH Communautaire de Plaine Commune en cas d'absence ou d'empêchement ;

VU la délibération n°SGB2014-09-26 du 11 décembre 2014 approuvant le lancement du programme de l'opération « ILOT DU MARCHE » et le plan de financement prévisionnel ;

CONSIDERANT le bilan de clôture,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Acte le bilan financier soldant l'opération,

Foncier :	2 033 500 €	25,0%
Travaux, honoraires et divers :	6 100 441 €	75,0%
Total dépenses de l'opération :	8 133 941 €	100,0%

ANRU :	769 525 €	9,5%
Région :	295 109 €	3,6%
Agglomération :	645 000 €	7,9%
Autres subventions :	450 000 €	5,5%
Total subventions opération :	2 159 634 €	26,6%

CDC :	4 274 687 €	52,6%
Action Logement :	594 000 €	7,3%
Autres prêts :	468 000 €	5,8%
Total prêts opération :	5 336 687 €	65,6%

Total fonds propres opération :	637 620 €	7,8%
--	------------------	-------------

ARTICLE 2 : Autorise le Directeur Général à clôturer comptablement l'opération à date du Bureau de ce jour.

Transmis en Sous-Préfecture le : 30 MARS 2023

Publié le : 31 MARS 2023

Acte rendu exécutoire le : 31 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT,

Adrien DELACROIX



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE
DE PLAINE COMMUNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 MARS 2023

DELIBERATION SGB2023-03-04

OBJET: Bilan de clôture de l'opération Frida Khalo – Acquisition en VEFA de 25 logements (lot J1B) au sein de la ZAC de la Tour (rue Balzac) à La Courneuve

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 9h07 précises,

Le Bureau de l'OFFICE PUBLIC D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de

M. Adrien DELACROIX, président du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire,

Etaient présents :

Oriane FILHOL, Hervé BORIE, Corinne CADAYS-DELHOME, Mamoudou DIARRA

Etaient absents :

Laurent RUSSIER
Christian PERNOT

Participait à la séance :

Olivier ROUGIER, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Tangi LE ROUX, Directeur du Département Ressources
Philippe CRETAZ, Directeur du Département Patrimoine
Mourad ALLALI, Directeur technique

Secrétaire de Séance :

Roberto ROMERO, Secrétaire Général

Le Bureau,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L261 & suivants, et R 261 & suivants,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R 331-1,

VU le décret du 8 février 2000 modifiant l'article R 331-1 du CCH,

Vu le décret de création de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, par décret n° 2005-161, du 22 février 2005,

VU la délibération n°2015-05-02, relatif à l'adoption du règlement intérieur portant statut de l'Office Public Plaine Commune Habitat,

VU la délibération n°SG-CA 2022-01-01 du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, portant nomination de Monsieur Olivier ROUGIER en qualité de directeur général de l'OPH Plaine Commune Habitat ;

VU la délibération n°SG-CA 2022-01-01 du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire de Plaine Commune, portant nomination de Jean-François LEONTE pour assurer les pouvoirs du directeur général de l'OPH Communautaire de Plaine Commune en cas d'absence ou d'empêchement ;

VU la délibération du Bureau n°SGB2014-09-27 en date 11 décembre 2014 approuvant le lancement de programme et le plan de financement prévisionnel ;

VU la délibération du Bureau n°SGB2015-02-06 en date du 12 février 2015 approuvant une modification du plan de financement et un ajustement des honoraires de la Maitrise d'ouvrage déléguée ;

CONSIDERANT le bilan de clôture,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Acte le bilan financier soldant l'opération,

Foncier :	1 075 594 €	24,3%
Travaux, honoraires et divers :	3 344 696 €	75,7%
Total dépenses de l'opération :	4 420 290 €	100,0%

ANRU :	338 186 €	7,7%
Région :	152 378 €	3,4%
Agglomération :	375 000 €	8,5%
Total subventions opération :	865 564 €	19,6%

CDC :	2 468 379 €	55,8%
Action Logement :	660 000 €	14,9%
Total prêts opération :	3 128 379 €	70,8%

Total fonds propres opération :	426 347 €	9,6%
--	------------------	-------------

ARTICLE 2 : Autorise le Directeur Général à clôturer comptablement l'opération à date du Bureau de ce jour.

Transmis en Sous-Préfecture le : 30 MARS 2023

Publié le : 31 MARS 2023

Acte rendu exécutoire le : 31 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT,

Adrien DELACROIX



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE
DE PLAINE COMMUNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 MARS 2023

DELIBERATION N°SGB2023-03-05

Objet : Autorisation donnée au Directeur général à déléguer sa signature

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 9h07 précises,

Le Bureau de l'OFFICE PUBLIC D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de

M. Adrien DELACROIX, président du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire,

Etaient présents :

Oriane FILHOL, Hervé BORIE, Corinne CADAYS-DELHOME, Mamoudou DIARRA

Etaient absents :

Laurent RUSSIER
Christian PERNOT

Participait à la séance :

Olivier ROUGIER, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Tangi LE ROUX, Directeur du Département Ressources
Philippe CRETAZ, Directeur du Département Patrimoine
Mourad ALLALI, Directeur technique

Secrétaire de Séance :

Roberto ROMERO, Secrétaire Général

LE BUREAU,

Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1^{er} février 2007 relative au statut des OPH (Offices Publics de l'Habitat),

VU le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des OPH,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les dispositions de l'article R.421-18 qui stipulent que le directeur général peut déléguer sa signature avec l'accord du conseil d'administration aux membres du personnel de l'Office exerçant les fonctions de directeur ou de chef de service,

VU la délibération SCA2023-01-03 du Conseil d'Administration de Plaine Commune Habitat du 11 janvier 2023 déléguant au Bureau la compétence relative à l'autorisation donnée au Directeur Général à déléguer sa signature aux membres du personnel de l'Office exerçant les fonctions de directeur ou de chef de service

Considérant la nécessité pour le Directeur Général de déléguer sa signature pour le bon fonctionnement de l'organisme,

Considérant le caractère nominatif de ces délégations,

Considérant les récentes mobilités internes et recrutements sur des postes vacants, rendant nécessaire les délégations de signature,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Directeur General à déléguer sa signature à :

- **TAOURIRT Abdel-Hanin** : Adjoint Proximité à la Direction de l'agence SUD
- **MOUSSA Nourdine** : Adjoint à la Direction de l'Agence EST
- **BRUZZI Loris** : Technicien de proximité
- **FLEURET Laurent** : Technicien de proximité

ARTICLE 2 : ARRETE le périmètre de délégation suivant :

Département des Agences

• Tous courriers et documents liés au fonctionnement général de l'agence SUD et notamment :

o Les dossiers de demande d'APL

o Les dossiers « LOCA PASS »

o En matière d'attestations locataires destinées aux locataires et à la Caisse d'Allocations Familiales
o En matière d'assurances diverses les autorisations de désistement et les lettres d'acceptation des indemnités proposées par les différentes compagnies

o Tous documents, courriers et pièces en matière de pré-contentieux

o Tous courriers relatifs aux prélèvements (demande, accord, suspension, ...)

o Tous les courriers relatifs aux congés (Accusé réception, annulation, report, préavis, rendez-vous d'état des lieux ...)

o Tous courriers relatifs aux baux (envoi des baux, de pièces annexes, remise des clés, rendez-vous état des lieux entrant...)

o Tous les contrats de location (Logements, Parkings, professionnels, annexes, baux glissants, baux précaires) à l'exclusion des baux commerciaux et d'activité.

• Toutes les pièces liées directement au bail :

o Conditions Générales

o Caution Solidaire

o Avenant au contrat de location

o Annexes au bail

o Tous documents, courriers et pièces en matière de précontentieux locatif

• Tous les engagements de dépenses relatifs au fonctionnement et à l'investissement de la Direction, inférieurs ou égaux à 5000 euros HT, dans la limite des crédits budgétaires qui lui sont alloués chaque année dans le strict respect des procédures réglementaires et internes en vigueur.

A l'exclusion de :

Toute lettre adressée aux services préfectoraux du contrôle de légalité

TAOURIRT Abdel-Hanin

Adjoint Proximité à la Direction de
l'agence Sud

<p>MOUSSA Nouridine <i>Adjoint au Directeur de l'agence EST</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous courriers et documents liés au fonctionnement général de l'agence EST et notamment : <ul style="list-style-type: none"> o Les dossiers de demande d'APL o Les dossiers « LOCA PASS » o Les diverses attestations locataires destinées aux locataires et à la Caisse d'Allocations Familiales o En matière d'assurances diverses les autorisations de désistement et les lettres d'acceptation des indemnités proposées par les différentes compagnies o Tous documents, courriers et pièces en matière de pré-contentieux o Tous courriers relatifs aux prélèvements (demande, accord, suspension, ...) o Tous les courriers relatifs aux congés (Accusé réception, annulation, report, préavis, rendez-vous d'état des lieux ...) o Tous courriers relatifs aux baux (envoi des baux, de pièces annexes, remise des clés, rendez-vous état des lieux entrant...) • Tous les contrats de location (Logements, Parkings, professionnels, annexes, baux glissants, baux précaires) à l'exclusion des baux commerciaux et d'activité. • Toutes les pièces liées directement au bail : <ul style="list-style-type: none"> o Conditions Générales o Caution Solidaire o Avenant au contrat de location o Annexes au bail o Tous documents, courriers et pièces en matière de précontentieux locatif • Tous les engagements de dépenses relatifs au fonctionnement et à l'investissement de la Direction, inférieurs ou égaux à 5000 euros HT, dans la limite des crédits budgétaires qui lui sont alloués chaque année dans le strict respect des procédures réglementaires et internes en vigueur.
<h3>Département Patrimoine et Développement</h3>	
<p>BRUZZI Loris <i>Technicien de Proximité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les engagements de dépenses et factures relatifs au fonctionnement et à l'investissement de sa direction, inférieurs ou égaux à 1 500 € HT, dans la limite des crédits budgétaires qui lui sont alloués chaque année dans le strict respect des procédures réglementaires et internes en vigueur. • Les courriers simples et documents, dans la limite des attributions qui lui sont confiées dans sa fiche de poste, liés à la gestion courante des activités du service qui n'engagent ni juridiquement ni financièrement l'entreprise
<p>FLEURET Laurent <i>Technicien de Proximité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les engagements de dépenses et factures relatifs au fonctionnement et à l'investissement de sa direction, inférieurs ou égaux à 1 500 € HT, dans la limite des crédits budgétaires qui lui sont alloués chaque année dans le strict respect des procédures réglementaires et internes en vigueur. • Les courriers simples et documents, dans la limite des attributions qui lui sont confiées dans sa fiche de poste, liés à la gestion courante des activités du service qui n'engagent ni juridiquement ni financièrement l'entreprise

ARTICLE 3 : DIT que ces délégations feront l'objet de décisions individuelles transmises au contrôle de légalité pour devenir exécutoires.

Transmis en Sous-Préfecture le : 30 MARS 2023

Publié le : 31 MARS 2023

Acte rendu exécutoire le : 31 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT,

Adrien DELACROIX



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE
DE PLAINE COMMUNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 MARS 2023

DELIBERATION N°SGB2023-03-06

Objet : Liste des marchés conclus au titre de l'année 2022 par l'OPH Plaine Commune Habitat

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 9h07 précises,

Le Bureau de l'OFFICE PUBLIC D'HABITATION COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de

M. Adrien DELACROIX, président du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire,

Etaient présents :

Oriane FILHOL, Hervé BORIE, Corinne CADAYS-DELHOME, Mamoudou DIARRA

Etaient absents :

Laurent RUSSIER
Christian PERNOT

Participait à la séance :

Olivier ROUGIER, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Tangi LE ROUX, Directeur du Département Ressources
Philippe CRETAZ, Directeur du Département Patrimoine
Mourad ALLALI, Directeur technique

Secrétaire de Séance :

Roberto ROMERO, Secrétaire Général

Le Bureau,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Code de la Commande Publique, et, notamment, son article R.2196-1,

Vu le rapport relatif à la liste des marchés conclus au titre de l'année 2022 par l'OPH Plaine Commune Habitat,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : **Approuve** le rapport relatif à la liste des marchés conclus au titre de l'année 2022 par l'OPH Plaine Commune Habitat,

Transmis en Sous-Préfecture le : **31 MARS 2023**

Publié le : **31 MARS 2023**

Acte rendu exécutoire le : **31 MARS 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT,

Adrien DELACROIX

